

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
ou	Nom et Prénom : Dénomination (pour les personnes morales) : <u>Commune de Céret</u> Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : N° <u>6</u> Rue <u>Boulevard Maréchal Joffre</u> Commune <u>CERET</u> Code postal <u>66400</u> Nature des activités : <u>Collectivité territoriale – Aménagement de l'espace public</u> Qualification : <u>Maîtrise d'ouvrage publique – Services techniques communaux</u>

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS		
	ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
	Nom scientifique Nom commun	
B1	<u>Hirundo rustica</u> <u>Hirondelle rustique</u>	Trois nids identifiés sur le bâtiment à démolir (5 avenue Georges Clémenceau, Céret). Un nid actif (n°1), deux inactifs. Nidification en façade sous avancée de toit. Reproduction perturbée par la démolition.
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore ☐ Sauvetage de spécimens ☐ Conservation des habitats ☐ Etude écologique ☐ Etude scientifique autre ☐ Prévention de dommages à l'élevage ☐ Prévention de dommages aux pêcheries ☐ Prévention de dommages aux cultures ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	Prévention de dommages aux forêts ☐ Prévention de dommages aux eaux ☐ Prévention de dommages à la propriété ☐ Protection de la santé publique ☐ Protection de la sécurité publique ☐ Motif d'intérêt public majeur ☒ Détenion en petites quantités ☐ Autres ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☒ ☐ ☐
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : <u>Projet de requalification de l'espace public : création d'une placette publique, désenclavement du centre-ville, sécurisation des cheminements.</u> <u>Intérêt public majeur. Aucune solution alternative raisonnable. Portée : locale.</u>			

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : Démolition d'un bâtiment porteur de 3 nids (5 avenue Georges Clémenceau).

Altération ☒ Préciser : Suppression des supports (sous-toitures).

Dégradation ☒ Préciser : Perte de micro-habitats. Travaux bruyants et intrusifs.

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☒ Préciser : Encadrement par agents communaux + écologue prestataire.

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Début octobre 2025 (hors période de nidification).
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Occitanie

Départements : Pyrénées-Orientales

Cantons : Vallespir-Albères

Communes : Céret

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Autres mesures ☒ Préciser : - Pose de 9 nichoirs (façades publiques),
- Plantation d'arbres,
- Suivi sur 3 ans.

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir dossier de demande de dérogation annexé au présent document

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Rapport annuel (N+1, N+2, N+5) suivi de fréquentation des nichoirs.

Ajustement en cas de non-colonisation

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rapport de suivi envoyé à chaque échéance précitée

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Céret

le 16/06/2025

Votre signature

